

## Divorcer et garder un appartement commun

Par claric, le 12/06/2009 à 23:11

Bonjour,

est il possible de divorcer en gardant un appartement en commun avec l'un des époux qui l'habite dans l'intention de le vendre dans quelques années ? merci

Par **Upsilon**, le **15/06/2009** à **13:40** 

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Tout à fait, cela est même relativement courant.

Il suffit de préciser dans la liquidation de votre régime que vous souhaitez conserver le bien immobilier en indivision. Cependant, il faudra prendre des précautions et notamment prévoir que l'occupation donnera/ne donnera pas lieu à indemnité, prévoir qui sera chargé de régler les impôts et frais sur le bien, avec/sans recours contre l'autre, etc...